



Bulletin municipal 53

Mai et Juin 2011

Numéro 53

1 – Le mot du Maire

Dans ce numéro :

Le mot du Maire :	1
Le CM du 14 avril	2
Le CM du 14 avril suite	3
explications	4
Le budget primitif 2011	5
Commentaires du maire sur le budget primitif	6
Le risque sismique	7
Concert à OZE	8

Ce bulletin est consacré pour l'essentiel aux **finances** de la commune : Impôts locaux, budget primitif 2011.

On y verra d'abord les conséquences du réaménagement global de la fiscalité locale. Le plus surprenant est l'augmentation du taux communal de la taxe d'habitation. La raison en est que le transfert de ressources du département vers la commune se fait par un **transfert de taux**. Le mécanisme est expliqué dans ce Bulletin (page 3). L'opération devrait être **neutre** pour le contribuable.

Le budget primitif a été voté le 14 avril. La construction de la **station d'épuration** constitue la plus importante dépense prévue. C'est la dernière étape de priorité 1 inscrite au Schéma Directeur de l'Assainissement. La station, à roseaux et purement gravitaire, sera construite à l'Arousier, sur un terrain acheté par la commune (achat subventionné par la Région) Pour que les subventions du Conseil Général nous soient définitivement attribuées, nous devons commencer les travaux au plus tard le 30 **septembre** 2011. Le financement étant maintenant possible, nous entamons donc la phase des appels d'offres.

Quelques mots maintenant (oubliant la finance) sur un sujet qui suscite actuellement beaucoup de discussions : la fusion des **intercommunalités**. Je ne vais pas décrire les différentes étapes prévues, dont la presse a abondamment parlé. Je dirai seulement que la commune a reçu le projet préfectoral de Schéma Départemental. Le Conseil Municipal doit se prononcer pour avis. Le projet prévoit que la Communauté de Communes des Deux Buëch fusionne avec les Communautés du Dévoluy, du Haut Buëch, du Serrois et de la Vallée de l'Oule. Il prévoit aussi la disparition du SIVU du Val d'Oze. Un article de presse récent a classé ce syndicat parmi les "inactifs". Il s'agit sans doute d'une "coquille" car ce SIVU ne mérite pas cette indignité. Il fonctionne toujours et il a le mérite de fournir aux communes membres un personnel intercommunal permanent, dévoué et compétent. Le projet préfectoral lui rend plus de justice en indiquant seulement qu'après la fusion projetée son objet ne justifiera plus son existence.

Le maire

Jean-Marie BERMOND

2 – Le CM du 14 avril 2011

⇒ le Maire présente le **Compte Administratif** 2010 :

section de Fonctionnement :

Recettes : 68 546,58 €

Dépenses : 59 211,34 €

Résultat : 9 335,24 €

Section d'Investissement :

Recettes : 105 438,93 €

Dépenses : 132 553,34 €

Résultat : - 27 114,41 €

Le Compte Administratif est approuvé par 7 voix (le Maire ne participe pas au vote).

⇒ Le Maire précise que le Compte Administratif correspond au centime près, au Compte de Gestion tenu par le Trésorier de la Commune. Le **Compte de Gestion** est approuvé par 8 voix (le Maire participe au vote).

⇒ Le Maire propose l'**affectation des résultats** antérieurs dans le budget 2011 → voir le tableau ci-dessous.

La somme de 48 519,82 € est reportée intégralement à la section d'investissement.

La somme de 39 553,55 € est répartie entre

- 39 000,00 € à la section d'investissement
- 553,55 € à la section de fonctionnement.

⇒ Les **subventions accordées aux associations** pour l'année 2010 sont les suivantes :

Comité des fêtes : 650 €
Adil : 30,45 €
Fonds de solidarité pour le logement : 33,25 €

Tableau d'affectation des résultats antérieurs

	résultats 2010	Report 2009	au 31/12/2010
Fonctionnement	+ 9 335,24 €	+ 30 218,31 €	+ 39 553,55 €
Investissement	- 27 114,41 €	+ 75 634,23 €	+ 48 519,82 €

COMMUNE D'OZE

3 – Le CM du 14 avril 2011 (Suite)

Vote des taux des taxes directes locales :

Le maire présente les nouveaux taux et les nouvelles bases d'imposition proposés par les services fiscaux après la réforme des finances locales.

La charge fiscale totale pour le contribuable devrait peu changer.

Le conseil décide à l'unanimité d'adopter les taux des 4 taxes locales :

taxe d'habitation :	11,88 %
taxe sur le foncier bâti :	10,81%
taxe sur le foncier non bâti :	32,01 %
Contribution foncière des entreprises :	19,44%.

Les conséquences de la réforme des finances locales sur la fixation des taux d'imposition

Chacune des quatre taxes "locales" est le produit d'une "base d'imposition" par un taux. Le Conseil Municipal n'est maître que des taux alors que les bases sont déterminées par les services fiscaux.

Les taux adoptés par le Conseil pour 2011 sont ceux proposés par les services fiscaux. La part de la taxe d'habitation antérieurement perçue par le département est transférée au bloc communal (commune + intercommunalité). **Une partie du taux départemental s'ajoute donc au taux communal.** Mais les bases ont été diminuées afin de tenir compte des différences d'abattements entre la commune et le département. Au total, la charge de la taxe d'habitation sur le contribuable ne devrait pratiquement pas changer par rapport à 2010.

D'autre part, la réforme des finances locales peut causer d'importantes variations de ressources pour les collectivités par rapport à 2010. Certaines peuvent être gagnantes, d'autres perdantes. La loi a donc institué un mécanisme de compensation : la **Garantie Individuelle de Ressources (GIR)**. Un prélèvement est effectué chez les communes gagnantes au profit des perdantes de façon que chacune retrouve ses ressources de 2010. Oze compte parmi les communes gagnantes; Elle subit donc cette année un prélèvement GIR de 5 421 €. Ce montant (que l'on retrouve dans le tableau du budget page 4) est prévisionnel. La valeur exacte ne sera connue qu'en octobre 2011.

N'oubliez pas le concert donné par

le Quatuor ARDEO en l'église d'OZE le 28 mai à 21 heures.

4 – Explications :

8 – Concert à OZE

5 – le Budget Primitif 2011 (CM du 14 avril)

⇒ Le maire présente le **budget primitif** de l'année 2011 (voir ci-dessous). ⇒ Après échange de vues, le conseil l'approuve à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Frais de gestion générale	17 603	Rôle de l'eau	6 800
Indemnités élus et charges sociales	3 900	Impôts locaux	26 486
Redevance GIR	5 421	Compensation relais État	2 571
Contributions SIVU	15 000	Dotations Globales de Fonctionnement (État)	16 333
Contributions écoles primaires et maternelles	8 400	Dotations élus locaux	2 793
Subventions aux associations	1 000	Dotations solidarité rurale	2 380
Intérêt des emprunts	1 390	Dotations nationales de péréquation	3 308
Entretien des bâtiments	2 500	Redevance occupation domaine public	320
Entretien voies et réseaux	6 500	Produits exceptionnels	500
Taxe foncière	1 300	Revenus des immeubles (logements)	8 150
Dépenses Imprévues	4 000	Rôle de l'assainissement	3 615
Redevances à l'agence de l'eau	939	Attribution Taxe Professionnelle	4 143
Dépenses de l'exercice	67 953	Recettes de l'exercice	77 399
Virement à la section de fonctionnement	10 000	Excédent reporté	554
TOTAL DÉPENSES	77 953	TOTAL RECETTES	77 953

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Remboursement du capital emprunté	3 533	Taxe locale d'équipement	288
Terrains	3 000	Fonds de compensation de la TVA (travaux 2009)	6 462
Cimetière	2 547	Subventions attribuées achat terrain.	2 100
Réseaux d'adduction d'eau	18 000	Subventions attribuées	139 123
Réseaux d'assainissement	340 000	Subvention État Équipement	19 800
Réseaux d'électrification	18 213	Virement section de fonctionnement	10 000
		Emprunt à court terme	120 000
		Excédent de fonctionnement capitalisé	39 000
		Recettes de l'exercice	336 773
		Solde d'exécution reporté	48 520
TOTAL DÉPENSES	385 293	TOTAL RECETTES	385 293

COMMUNE D'OZE

Pour bien comprendre les évolutions du budget primitif

Le budget primitif est une prévision de dépenses et de recettes.

- Section "Fonctionnement" : On remarque la forte diminution des charges d'intérêt (l'emprunt de 80 000 € a été remboursé) et le "gel" de la DGF. Malgré le prélèvement GIR, on prévoit un virement à la section d'investissement, virement qui n'aura lieu qu'en fin d'exercice afin de conserver une trésorerie suffisante en fonctionnement.
- Section "Investissement" Les principales dépenses prévues sont la construction de la station d'épuration, la modernisation du réseau AEP au Champ de Doire, l'amenée de l'électricité au réservoir communal et le règlement dû au S.I.E.V.B.

Pour couvrir ces dépenses, la commune disposera :

- de 103 981 € de ressources propres,
- de 161 023 € de subventions déjà attribuées, auxquelles il faudra ajouter la subvention de l'agence de l'Eau, qui n'a pas pu être inscrite au budget primitif pour une question de date.
- d'un prêt de 120 000 €, à court terme, destiné à abonder la trésorerie en attendant le versement des subventions et du F.C.T.V.A. anticipé.

LE RISQUE SISMIQUE SUR LA COMMUNE

Tout contrat de vente ou de location doit être accompagné d'une annexe faisant état des risques naturels et technologiques afin d'assurer l'information de l'acquéreur ou du locataire.

Le risque sismique a été récemment réévalué. La commune d'Oze est classée en zone de sismicité faible (mais non nulle !)

Le dossier d'information et les formulaires nécessaires sont disponibles en Mairie.

6 – Commentaires du maire sur le budget primitif 2011

7 – Le risque sismique

Dernière minute ...

Un arrêté préfectoral vient d'instaurer l'état de vigilance pour la gestion de la ressource en eau.

Il est complété par un arrêté municipal qui interdit :

- l'arrosage des jardins et espaces verts de 8 heures à 19 heures;
- la vidange et le remplissage des piscines (sauf apports nécessaires au maintien en eau);
- le lavage des véhicules (sauf impératif sanitaire).

Ces deux arrêtés sont affichés en Mairie.